FOURNITURE DE (2) VÉHICULES NEUFS POUR VILLE DE CHÂTEAUGUAY

SP-15-114

La Ville de Châteauguay demande des soumissions pour la fourniture de (2) véhicules neufs pour Ville de Châteauguay.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formulaires destinés à cette fin. On pourra se procurer ces formulaires à compter du 19 février 2015 soit en visitant le site web : www.seao.ca ou en communiquant avec le service à la clientèle du «Système électronique d'appel d'offres (SEAO)» au 514-856-6600. Ce service est disponible du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00.

Veuillez prendre note que pour obtenir ces documents des frais vous seront exigés.

Les soumissions seront reçues jusqu'à 14 heures le 10 mars 2015 dans une enveloppe scellée à l'adresse suivante:

VILLE DE CHÂTEAUGUAY
ÉDIFICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU GÉNIE
DIVISION APPROVISIONNEMENTS
220, BOULEVARD INDUSTRIEL
CHÂTEAUGUAY (QUÉBEC) J6J 4Z2

et y seront ouvertes le même jour, à 14 h 05.

Le Conseil municipal n'ayant aucune obligation envers les soumissionnaires, ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Donné à Châteauguay, ce 18 février 2015.

Isabelle Lazure
Chef de la Division approvisionnements

VILLE DE CHÂTEAUGUAY

DIVISION APPROVISIONNEMENTS

APPEL D'OFFRES
PUBLIC

SP-15-114

FOURNITURE DE DEUX (2) VÉHICULES NEUFS POUR VILLE DE CHÂTEAUGUAY

DEVIS TECHNIQUE LOT #1
UN VÉHICULE SOUS-COMPACTE

1. OBJET

Le présent contrat a pour objet la fourniture d'un (1) véhicule sous-compacte pour la Vie citoyenne, de la ville de Châteauguay.

2. DESCRIPTION

Description technique	Proposé par le soumissionnaire		
	Conforme		Renseignements techniques
	oui	non	
2.1 ENSEMBLE VÉHICULE Une (1) voiture sous-compacte à 5 (cinq) portières, Neuve, 2014 ou 2015, couleur blanche.			
2.2 TYPE DE VÉHICULE • Nissan Micra ou équivalent. • Cinq (5) portières. • Quatre (4) clés d'allumage «ignition».			MARQUE : _____ MODÈLE : _____ ANNÉE : _____
2.3 MOTEUR • Moteur quatre (4) cylindres de 1,5 litre ou 1.6 litre. • Injection direct ou double. • Entraînement – traction avant. • Système d'allumage direct. • Chauffe-moteur.			MOTEUR : _____ PUISSANCE : _____
2.4 SUSPENSION • Suspension avant de type «Mcpherson», indépendante avec barre stabilisatrice. • Suspension arrière de type «à barre de torsion avec barre stabilisatrice intégrée».			
2.5 GROUPE PROPULSEUR Traction avant.			
2.6 TRANSMISSION Boîte automatique séquentielle à quatre (4) rapports minimum ou équivalent.			
2.7 FREINS Freins assistés à disque à l'avant et à tambours à l'arrière. Antiblocage ABS aux quatre (4) roues et assistance au freinage.			
2.8 DIRECTION Servodirection électrique sensible à la vitesse du véhicule.			

Description technique	Proposé par le soumissionnaire		
	Conforme		Renseignements techniques
	oui	non	
2.9 PNEUS - Quatre (4) pneus d'été d'origine avec jantes d'acier d'origine muni d'un système TPMS d'origine, - Quatre (4) pneus d'hiver avec jante d'acier d'origine, munie d'un système TPMS d'origine de même dimension que les pneus d'été. - Marques acceptées : - Toyo; - Yokohama; - Michelin; - Goodyear. - Pneu de secours avec jante : Doit être fourni même si le véhicule est muni d'un ensemble de réparation qui remplace celui-ci et que l'espace n'est pas prévu à cette fin.			Spécifiez la grandeur des pneus : _____ Spécifiez la marque des pneus : _____
2.10 INTÉRIEUR ***Siège :*** • baquets inclinables à l'avant; • appuie-tête avant; • dossier arrière rabattable 60/40; • tissu de luxe de couleur foncé (garnissage des sièges). ***Radio :*** AM/FM/CD/MP3 et quatre (4) haut-parleurs. ***Télécommande :*** Verrouillage électrique des portières. ***Indicateurs :*** Vitesse, tachymètre, niveau d'essence, totalisateur partiel. ***Volant :*** Colonne de direction inclinable. ***Autres options :*** • Filtration de l'air de l'habitacle;			

Description technique	Proposé par le soumissionnaire		
	Conforme		Renseignements techniques
	oui	non	
• Verrouillage électrique des portières; • Extinction automatique des phares; • Montre à affichage numérique; • Climatiseur; • Glaces à commandes électriques; • Dégivreur; • Moquette; • Miroir de courtoisie; • Protège tapis en caoutchouc, avant et arrière. (type protège-pantalon).			
2.11 EXTÉRIEUR • Grille de calandre; • Rétroviseurs dégivrants et à réglage électrique; • Essuie-glaces - balayage intermittent réglable; • Phares halogènes aérodynamiques ou équivalent; • Bavettes garde-boue avant et arrière.			
2.12 SÉCURITÉ • Ceintures de sécurité à trois (3) points d'ancrage; • Coussins gonflables frontaux, latéraux, rideaux latéraux; • Appuie-têtes actifs à l'avant; • Verrouillage des portières; • Témoins lumineux de porte ou coffre mal fermé; • Témoins lumineux de bas niveau d'essence, pression d'huile, liquide de frein, charge de batterie et de carburant.			
2.13 GARANTIE ET MANUEL - Garantie de base minimum trois (3) ans / 60 000 km. - Motopropulseur – minimum cinq (5) ans 100,000 km. - Corrosion – minimum cinq (5) ans.			Spécifier :

Description technique	Proposé par le soumissionnaire		
	Conforme		Renseignements techniques
	oui	non	
Un manuel d'entretien du véhicule doit être fourni, sous forme de livre ou cd-rom pour ordinateur (manuel de l'usine) et un manuel pour les pièces et le schéma électrique de l'équipement.			
2.14 IMMATRICULATION Les frais et modalités pour l'immatriculation du véhicule seront déterminés suivant l'octroi du contrat entre la Ville et l'adjudicataire. Ils ne doivent pas être considérés dans la soumission.			
2.15 DÉLAI DE LIVRAISON Le soumissionnaire s'engage à livrer le véhicule dans un délai maximum de 60 jours suivant la réception du bon de commande.			
2.16 ANTI-ROUILLE (KROWN) Lors de la livraison, chaque véhicule devra être protégé par un procédé d'antirouille Krown et une garantie d'au moins cinq (5) ans sera fournie par le fabricant et/ou l'entrepreneur. L'entrepreneur doit joindre à sa soumission une (1) copie de la garantie proposée pour l'antirouille.			

VILLE DE CHÂTEAUGUAY

DIVISION APPROVISIONNEMENTS

APPEL D'OFFRES
PUBLIC

SP-15-114

FOURNITURE DE DEUX (2) VÉHICULES NEUFS POUR VILLE DE CHÂTEAUGUAY

DEVIS TECHNIQUE LOT #2
MINI FOURGONNETTE

1. OBJET

Le présent contrat a pour objet la fourniture d'un véhicule mini fourgonnette (1) pour la Vie citoyenne, de la ville de Châteauguay.

2. DESCRIPTION

Description technique	Proposé par le soumissionnaire		
	Conforme		Renseignements techniques
	Oui	Non	
2.1. ENSEMBLE VÉHICULE Une (1) minifourgonnette Dodge Caravan ou équivalent, munie d'un moteur V-6 de couleur blanche, neuve, 2014 ou 2015.			MARQUE : _____ MODÈLE : _____ ANNÉE : _____
2.2. TYPE DE VÉHICULE Le véhicule doit avoir l'espace suffisant pour sept (7) passagers.			
2.3. GROUPE PROPULSEUR Le véhicule doit être équipé d'un moteur : • à essence sans plomb; • de 3.6 litres V6 Pentastar ou équivalent; • minimum de 280 chevaux; • allumage électronique; • à refroidisseur d'huile moteur.			
2.4. SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT Le fabricant doit fournir le système de refroidissement le plus efficace disponible dans ses options. Ce système doit comporter notamment un ventilateur thermostatique, un radiateur de grande capacité, un réservoir de récupération de liquide de refroidissement de façon à maintenir la température normale du moteur dans toutes les conditions d'opération. Le liquide de refroidissement doit être une solution éthylène glycol de type permanent dosé pour -40°F + -1°C.			
2.5. BOÎTE DE VITESSE Une boîte de vitesse automatique de six (6) vitesses ou équivalent.			

Description technique	Proposé par le soumissionnaire		
	Conforme		Renseignements techniques
	Oui	Non	
2.6. ÉQUIPEMENTS Tapis protecteurs quatre saisons. Garde-boues. Un ensemble de filtreurs pour le véhicule (huile moteur, air).			
2.7. DIMENSION D'une longueur hors tout idéalement de 203 pouces maximum et d'une largeur idéalement de 89 pouces maximum.			
2.8. DIRECTION La direction doit être assistée.			
2.9. PNEUS - Quatre (4) pneus d'été d'origine avec jantes d'acier d'origine muni d'un système TPMS d'origine, - Quatre (4) pneus d'hiver avec jante d'acier d'origine, munie d'un système TPMS d'origine de même dimension que les pneus d'été. - Marques acceptées : - Toyo; - Yokohama; - Michelin; - Goodyear. - Pneu de secours avec jante : Doit être fourni même si le véhicule est muni d'un ensemble de réparation qui remplace celui-ci et que l'espace n'est pas prévu à cette fin.			
2.10. ENJOLIVEURS DE ROUES Enjoliveurs.			

Description technique	Proposé par le soumissionnaire		
	Conforme		Renseignements techniques
	Oui	Non	
2.11. <u>FREINS DE SERVICE</u> Les freins doivent être assistés, de construction semi-métallique à disques aux quatre roues, avec pare-poussière aux roues avant. Le dispositif d'assistance des freins devra être extra-robuste.			
2.12. <u>FREIN D'URGENCE OU DE STATIONNEMENT</u> Le frein d'urgence ou de stationnement doit être de type mécanique, avec témoin lumineux indicateur d'opération ou avec un dispositif de relâchement automatique.			
2.13. <u>ALTERNATEUR</u> L'alternateur doit pouvoir produire une charge approximative de 220 ampères.			
2.14. <u>BATTERIE</u> Service dur sans entretien			
2.15. <u>NOMBRE DE PORTIÈRES</u> Le véhicule doit être muni de cinq (5) portières avec verrouillage électrique.			
2.16. <u>VITRES DU VÉHICULE</u> Vitres à commande électrique.			
2.17. <u>AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR</u> La couleur de l'aménagement intérieur sera préférablement gris foncé.			
2.18. <u>REVÊTEMENT INTÉRIEUR</u> Les sièges et la face intérieure des portières doivent être recouverts de tissu ou de vinyle, gris foncé.			

Description technique	Proposé par le soumissionnaire		
	Conforme		Renseignements techniques
	Oui	Non	
2.19. <u>SIÈGES AVANT ET ARRIÈRE</u> Les sièges avant doivent être de type banquette, ajustables, indépendants et munis de ressorts robustes. Les appuie-têtes doivent être ajustables, mais non amovibles. Le siège du chauffeur doit être à ajustement électrique. La banquette de la deuxième rangée avec sièges de troisième rangée de type Stow-n-Go.			
2.20. <u>AIR CLIMATISÉ</u> Le véhicule doit être muni d'un système de climatisation.			
2.21. <u>TABLEAU DE BORD</u> Les indicateurs pour la température du moteur, la pression d'huile et la charge de l'alternateur doivent être de type cadran, placés pour être facilement vus par le conducteur. Équipement d'origine.			
2.22. <u>RÉTROVISEURS EXTÉRIEURS</u> Un rétroviseur doit être fixé à l'extérieur de chaque côté du véhicule, ajustable électriquement de l'intérieur.			
2.23. <u>PARE-SOLEIL</u> Le pare-soleil doit être muni de pare-soleil rembourrés, un de chaque côté standard du véhicule, fournis par le fabricant.			
2.24. <u>VOLANT – KLAXON</u> Le volant doit être du type inclinable, rond ou ovale, à surface rugueuse. L'avertisseur sonore doit être à double tonalité et être incorporé à la colonne de direction ou au cercle du volant.			
2.25. <u>ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR</u> L'intérieur du véhicule doit être éclairé par deux plafonniers au minimum.			

Description technique	Proposé par le soumissionnaire		
	Conforme		Renseignements techniques
	Oui	Non	
2.26. CHAUFFAGE INTÉRIEUR La chaufferette intérieure doit avoir une capacité approximative de ventilation de 300 cm cube.			
2.27. CLEFS Quatre (4) exemplaires d'une clé exclusive au véhicule doivent être fournis et doivent servir à déverrouiller les portières.			
2.28. RADIO Chaque véhicule devra être muni minimalement d'un poste de radio AM-FM CD (équipement d'origine).			
2.29. BALLON GONFLABLE Devra être muni d'un ballon gonflable (sécurité).			
2.30. INDICATIF EN TYPE DE CARBURANT Des décalques indiquant en français le type de carburant à utiliser apposés près du réservoir d'essence.			
2.31. LIVRAISON Date de livraison : Idéalement de 90 jours maximum.			Spécifiez :
2.32. ANTIROUILLE (krown) Lors de la livraison, le véhicule devra être protégé par un procédé d'antirouille Krown et une garantie d'au moins cinq (5) ans sera fournie par le fabricant et/ou l'entrepreneur. L'entrepreneur devra fournir à la livraison une (1) copie de la garantie pour l'antirouille fourni par le sous-traitant.			
2.33. PHARES D'ÉCLAIRAGE			

Description technique	Proposé par le soumissionnaire		
	Conforme		Renseignements techniques
	Oui	Non	
Les phares seront du type halogène et muni d'un système automatique d'allumage des phares le jour.			
2.34. <u>IMMATRICULATION</u> Les frais et modalités pour l'immatriculation du véhicule seront déterminés suivant l'octroi du contrat entre la Ville et l'adjudicataire. Ils ne doivent pas être considérés dans la soumission.			
2.35. <u>GARANTIE ET MANUEL</u> • Garantie de base minimum trois (3) ans / 60 000 km. • Motopropulseur – minimum cinq (5) ans 100,000 km. • Corrosion – minimum cinq (5) ans. Un manuel d'entretien du véhicule doit être fourni, sous forme de livre ou cd-rom pour ordinateur (manuel de l'usine) et un manuel pour les pièces et le schéma électrique de l'équipement.			